

Réf.	2023	040
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
15/12/2023	27/12/2023	19	13	18

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, en salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire de la commune.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames **ARTUS** Séverine, **DELANGUE** Marjorie, **DUPONT** Catherine, **JOAO** Gaële.

Messieurs **BINON** Jean-Olivier, **BRUNEL** Jérémie, **CIPRES** Manuel, **DEGIVRY** Thierry, **FRAPIER** Francis, **GOBLET** Emmanuel, **LAVAUD** Thierry, **RIEL** Yannick, **SCHMIDT** Eric.

Absents ayant donné procuration :

Madame DUVAL Emmanuelle a donné pouvoir à Monsieur **BRUNEL** Jérémie.

Madame HENNOQC Eléanore a donné pouvoir à Monsieur **SCHMIDT** Eric.

Madame JALABERT Laurence a donné pouvoir à Monsieur **FRAPIER** Francis.

Madame MAINGONNAT Cécile a donné pouvoir à Madame **DUPONT** Catherine.

Madame NORDBERG Anne-Rose a donné pouvoir à Monsieur **CIPRES** Manuel.

Madame **DUPONT** Catherine a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après), notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

VU l'article L.1612-1 du C.G.C.T.,

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits affectés au remboursement de la dette),

PRÉCISE le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées comme suit :

Compte M14	Compte M57	Libellé comptable	BP 2023	Montant maxi 25%	Autorisation 2024
202	202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2051	2051	Concessions et droits similaires	17 100,00 €	4 275,00 €	4 275,00 €
2111	2111	Terrains nus	13 500,00 €	3 375,00 €	3 375,00 €
2121	212	Agencements et aménagements de terrains	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
2128	212	Agencements et aménagements de terrains	115 000,00 €	28 750,00 €	28 750,00 €
21312	2131	Constructions bâtiments publics	224 615,00 €	56 153,75 €	56 153,75 €
21318	2131	Constructions bâtiments publics	43 000,00 €	10 750,00 €	10 750,00 €
2135	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	109 650,00 €	27 412,50 €	27 412,50 €
2152	2152	Installations de voirie	240 134,00 €	60 033,50 €	60 033,50 €
21568	2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21578	2157	Matériel et outillage technique	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2158	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 650,00 €	1 162,50 €	1 162,50 €
2183	2183	Matériel informatique	23 000,00 €	5 750,00 €	5 750,00 €
2188	2188	Autres immobilisations corporelles	29 150,00 €	7 287,50 €	7 287,50 €
Montant TOTAL			829 799,00 €		207 449,75 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,



Thierry DEGIVRY

La secrétaire de séance,



Catherine DUPONT

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20231221-DEL2023_040-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023